

2007 A1160 du 20.12.2007

3V DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 39 000 euros

Siège social : 39.000 euros, dont le siège social est situé à ENCAUSSE LES THERMES

(31160), Route de Valentine

RCS SAINT GAUDENS sous le numéro 439 729 096,

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 19 OCTOBRE 2007**



2007 B128

L'an deux mille sept

Le 19 octobre

La société VOLTALIA, société anonyme au capital de 20 830 304 euros, dont le siège social est situé à Neuilly-sur-Seine (92100) au 100 avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de commerce de NANTERRE sous le numéro 485 182 448, représentée par Monsieur DARDANNE

Associé unique de la société 3V DEVELOPPEMENT,

A pris les décisions suivantes :

- Désignation du nouveau Président de la Société
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, décide consécutivement à l'acquisition ce jour de la totalité des actions de 3V DEVELOPPEMENT et de la démission de Monsieur Alain DELRIEU en qualité de Président de se désigner en remplacement en qualité de Président pour une durée de 15 jours à compter de ce jour et qu'il sera représenté par Monsieur Robert DARDANNE.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

VOLTALIA

3V DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 39 000 euros
Siège social : 39.000 euros, dont le siège social est situé à ENCAUSSE LES THERMES
(31160), Route de Valentine
RCS SAINT GAUDENS sous le numéro 439 729 096,

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 24 OCTOBRE 2007

L'an deux mille sept
Le 24 octobre

La société VOLTALIA, société anonyme au capital de 20 830 304 euros, dont le siège social est situé à Neuilly-sur-Seine (92100) au 100 avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de commerce de NANTERRE sous le numéro 485 182 448, représentée par Monsieur DARDANNE

Associé unique de la société 3V DEVELOPPEMENT,

A pris les décisions suivantes :

- Renouvellement du mandat du Président de la Société
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, décide consécutivement à sa désignation en qualité de Président aux termes d'une décision du 19 octobre 2007, de renouveler le mandat du Président de la société qui est désormais désigné pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

VOLTALIA

